

Le roi arrive, vive le roi



Voulait-il créer le BUZZ sur les réseaux sociaux ? Surement pas.

Sauf que le sort en a décidé autrement et s'en est chargé.

La scène s'est produite mercredi soir vers 20 h 15.

Le pied sur l'accélérateur de son véhicule de service, gyrophare allumé, le directeur du centre pénitentiaire de Fresnes a fait un accident de la route.

Selon l'autre conducteur, son feu devenu vert, alors qu'il commence à peine à s'engager, venant de nul part, une 308 blanche, gyrophares allumés, lui a foncé dessus, sans même freiner son véhicule.

L'homme de la 308, s'est présenté comme le directeur de la prison de Fresnes et aurait prétendu qu'il allait en intervention.

Cette automobiliste a vite compris qu'il ne s'agissait aucunement d'une intervention, car, **un petit garçon et une petite fille étaient assis à l'arrière de ce véhicule de service.**

Cet accident semble anodin au premier abord, mais il est révélateur d'un dysfonctionnement pénitentiaire : en enfreignant les règles élémentaires du Code de la route, ce monsieur signale, de façon ostentatoire, qu'il n'est pas un citoyen comme les autres.

Ce directeur, fraîchement affecté au CP de Fresnes, arrivé sous les fanfares, s'est découvert être un homme avec un égo démesuré.

Il a commencé à révolutionner les choses (ce qui en soit n'est pas un mal.) mais tel un dictateur, sans aucune considération du personnel.

Ce directeur qui prétend vouloir redorer le blason du CP, sali l'image de toute une profession.

Utilisation abusive de gyrophares ! Infractions du code de la route ! Dégradation de bien public ! Mise en danger de la vie d'autrui ! Utilisation privative de véhicule réservé uniquement aux déplacements professionnels ! Avantage en nature non déclaré ! **Sont des actes, si les faits seraient avérés, que l'on pourrait apparemment lui reprocher sur une demande d'explication si les directeurs étaient logés à la même enseigne que les agents.**

Heureusement plus de peur que de mal, de gros dégâts matériels qui seront sûrement payés aux frais du contribuable.

Force Ouvrière s'interroge, comment un homme qui met en danger ses propres enfants en roulant à vive allure avec gyrophares allumés, en enfreignant les règles élémentaires du code de la route, pourrait encore prétendre assurer la sécurité du personnel du CP de Fresnes ?

Les autorités compétentes au travers de l'article 40 du code de procédure pénale ont-elles été informées ?

Force Ouvrière est persuadé, qu'aucune commission de discipline ne sera diligentée envers le directeur du CP de Fresnes, mais ose espérer que le titre de directeur ne sera point un frein au bon fonctionnement de la justice !

« Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais. »

Le 12 novembre 2019